

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2014

1° - Réfection d'un mur de soutènement dans le hameau des Crozes haut:

Le mur de soutènement de la voirie communale, à l'intersection que forme la voie menant au CROZES HAUT avec celle menant au CROZES BAS, présente de graves fissures qui impliquent d'importants travaux de reprise ainsi que la réfection de ses fondations.

Après examen des devis reçus, la réalisation de ces travaux a été confiée à l'entreprise CHAPELLE pour un coût HT de **10.550 €** soit **TTC 12.660 €**.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

- Part communale : **6.688,40 € HT**
- Subvention PEVC : **3.861,60 €**

Le chantier débutera après la période estivale pour ne pas perturber la circulation pendant les vacances.

2°) – Convention de mise à disposition de l'emprise de la ligne verte des Cévennes:

Le Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes a soumis au Conseil municipal une convention portant sur la mise à sa disposition de l'emprise de l'ancienne voie du chemin de fer départemental.

Après un examen attentif de ce texte, considérant que les clauses de cette convention s'avéraient par trop imprécises quant à la portée de la mise à disposition demandée par le Syndicat et la préservation des droits de la Commune, le Conseil municipal a refusé d'homologuer en l'état cette convention et se prononcera ultérieurement, après avoir sollicité du Syndicat les précisions et éclaircissements qui s'imposent.

3°) –Cession JEVA SUD:

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, après que Madame Stéphanie SCHIRMER ait quitté la salle, d'inclure dans la cession des biens immobiliers qui sera régularisée en exécution de l'acte notarié en date du 12 mars 2002, la parcelle cadastrée section D numéro 1045 provenant d'un « délaissé communal ».

Le prix de cession s'établit comme suit: **26.709,52 € HT** soit **32.051,42 € TTC**.

4°) – Mise aux normes des captages d'eau potable de la Commune:

La Commune a engagé la procédure de régularisation des périmètres de protection de ses captages ce qui implique le recours à un bureau spécialisé pour procéder aux études préliminaires qui s'imposent (études géologiques, hydrogéologiques, géographiques etc)

La Commission des Appels d'Offres a retenu la candidature du Cabinet MEGRET fixant ses honoraires à la somme **17.273 € HT**.

A l'unanimité le Conseil municipal a entériné ce choix.

5°) – Régie d'avances et de recettes:

Afin d'assurer les encaissements et les paiements lors des manifestations qu'organisera la Commune, il est décidé de la création d'une Régie d'avances et de recettes.

6°) – Ecole de Musique de la Lozère:

Pour représenter la Commune au Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique de Lozère, Madame Véronique BOYER est désigné en qualité de déléguée titulaire et Madame Edith MALLET en qualité de déléguée suppléante.

7°) – Informations diverses:

Des travaux vont être entrepris dans le hameau des CROZES BAS (secteur PNC) pour améliorer l'éclairage public en assurant une illumination continue de la ruelle et de l'entrée du hameau. Une subvention sera sollicitée auprès du SDEE

Par ailleurs, une étude va être engagée pour une réfection de la calade desservant les bâtiments, celle-ci s'avérant particulièrement glissante et donc dangereuse en hiver.

Deux lampadaires seront mis en place sur la Route de Currières, aux emplacements réservés à cet effet au niveau des habitations CONTREPOIS et PLANTIER. Un troisième emplacement existe également en amont mais ne sera pas équipé dans la mesure où il ne présente aucun intérêt pour les usagers.

Nous vous rappelons que le site « Internet » de la Commune est désormais accessible à l'adresse suivante : **w w w cassagnas.fr**.

N'hésitez pas à le visiter et à faire part à notre « web master », Madame Véronique BOYER, de vos suggestions.

Nous vous informons également qu'Anne MOLINES, artiste-peintre et enfant du pays exposera ses toiles originales dans le Temple de notre Commune du 2 août au 15 août. Entrée gratuite de 15 heures à 19 heures

Le Maire
Jean WILKIN